

Recompositions et reconversions des élites tunisiennes

Sociologie d'un changement de régime

Jérôme Heurtaux
semsoc@yahoo.fr



Maître de conférences en science politique à l'Université Paris-Dauphine. Chercheur à l'IRISSO-UMR CNRS 7170 en détachement MAEE comme chercheur contractuel à l'IRMC

Les « révolutions du printemps arabe » ont d'ores et déjà suscité un grand nombre d'analyses permettant d'apporter une intelligibilité à un processus « en train de se faire » et qui n'est pas terminé. Plusieurs travaux se proposent d'éclairer les dimensions du processus révolutionnaire, en insistant soit sur les causes de l'effondrement de certains régimes, en particulier en Tunisie et en Égypte, soit, dans une perspective microsociologique, sur les dynamiques contestataires. Ainsi, les révolutionnaires ont suscité un intérêt bien légitime, permettant de nuancer la thèse initialement formulée dans la presse de mouvements révolutionnaires spontanés. D'autres travaux, situant leur regard en aval du processus révolutionnaire, se sont focalisés sur les logiques du processus de transition/construction démocratique, en particulier sur les dynamiques partisanes et sur les séquences électorales. Ces travaux, qui se poursuivent aujourd'hui, contribuent à la connaissance fine du processus de changement de régime dans plusieurs pays arabes.

Nous voudrions apporter notre contribution à la compréhension de ces évolutions en adoptant une perspective qui n'a été que rarement adoptée depuis le déclenchement des révolutions. Il s'agit d'étudier de manière approfondie les évolutions et transformations des élites, en particulier du personnel politique et administratif et, parmi celui-ci, d'inclure dans l'analyse les élites de « l'ancien

régime »¹. Il s'agit pour nous d'un point aveugle des analyses existantes, alors même que, nous le pensons, les élites sont au cœur des processus considérés.

Plusieurs raisons motivent notre choix.

D'abord, parce que certaines fractions des élites ont joué et jouent un rôle majeur au cours du processus de changement de régime, tant pendant la courte séquence révolutionnaire (17 décembre 2010-14 janvier 2011) qu'après (dans les gouvernements de transition, la Haute instance, les partis politiques d'opposition ou les organisations de la « société civile »). Ensuite, les élites sont un enjeu même du processus de changement de régime. Les élites incarnant l'« ancien régime », en particulier celles de l'époque Ben Ali, sont l'objet d'une attention publique particulière et d'un débat au sujet de poursuites et/ou de sanctions possibles. Elles représentent une dimension du débat sur les fins et les moyens de la « justice transitionnelle ». En outre, les élites sont des analyseurs privilégiés pour reconstituer un processus de changement de régime. La littérature sur les « révolutions » en a fait un indicateur clé de l'explication des changements révolutionnaires. Charles Tilly, par exemple, invite à focaliser l'attention sur la compétition entre groupes d'élites pour le contrôle de l'État : c'est lorsqu'apparaissent des candidats ou des « coalitions de candidats au pouvoir, qui avancent des prétentions concurrentes au contrôle exclusif de l'État, ou d'une de ses composantes », qu'une « situation révolutionnaire » prend forme². Theda Skocpol va encore plus loin en proposant de tenir compte du principe d'autonomie relative de l'État : celui-ci n'étant pas la pure projection des rapports sociaux et économiques, il convient d'introduire dans l'analyse les élites étatiques, susceptibles de former un ou plusieurs groupes d'acteurs, dont on peut supposer qu'ils joueront un rôle significatif au cours du processus³. Les travaux sur la « transition démocratique » ont également porté leur attention sur le rôle des élites dans un

processus de changement de régime. Si les différences entre les « révolutions arabes » et les transitions démocratiques dans les pays postcommunistes, dont plusieurs ont été fondées sur un pacte entre élites modérées de l'opposition et du régime, sont incontestables, l'expérience postcommuniste incite néanmoins à consacrer une attention nouvelle au jeu des élites et à leurs recompositions.

Deux pistes principales sont poursuivies :

1) Sociologie des trajectoires des anciennes élites et gestion publique du passé

Il s'agit d'abord de prendre pour objet les « anciennes élites » politico-étatiques, soit les membres du personnel politique, gouvernemental et étatique durant la période autoritaire (dirigeants du parti-État, ministres, gouverneurs, dirigeants d'entreprises et de banques publiques en particulier).

Le président par intérim de la Tunisie Fouad Mebazaa (G) et son Premier ministre Mohamed Ghannouchi (D)



©www.rfi.fr/

Cette étude comprend trois volets. Le premier consiste à étudier le rôle joué par les anciens serviteurs du régime de Ben Ali au cours de la séquence révolutionnaire (17 décembre 2010-14 janvier 2011). À la différence des transitions démocratiques à l'Est de

l'Europe où les élites réformatrices des partis communistes ont joué, dans plusieurs pays, un rôle premier, elles ont été laissées de côté dans les études menées sur la révolution tunisienne. Or, il s'agit pour nous d'un point aveugle qui peut se révéler un analyseur puissant des transformations en cours. L'érosion des soutiens dont bénéficiait le RCD a, par hypothèse, été un des moteurs de l'effondrement de ce régime : car, en ne cherchant pas à en défendre les structures, nombre de cadres du régime en ont sans doute précipité, par leur passivité, la fin.

Le second volet est une étude de la « gestion publique » des anciennes élites : quelles politiques sont-elles décidées les concernant ? Les autorise-t-on à concourir aux élections, à créer des partis politiques ? Quelles élites font-elles l'objet de procédures judiciaires ? Quelles sont les logiques qui sous-tendent les initiatives prises au nom de la « justice transitionnelle », etc ? Ce faisant, comment ces multiples initiatives, qui apparaissent comme éclatées, non coordonnées, mais globalement motivées par l'intention de faire justice et de sanctionner, redessinent-elles les contours des « élites de l'Ancien régime » ?

Enfin, le troisième volet propose de mener une étude qualitative (une vingtaine d'entretiens ont déjà été réalisés avec d'anciens ministres, gouverneurs et dirigeants de banques publiques) et quantitative des trajectoires suivies par les représentants de certaines fractions des élites de l'Ancien régime. Il s'agit notamment de retracer les parcours après la séquence révolutionnaire : parcours d'apprentissage des règles du jeu démocratique, à travers la constitution de nouveaux partis politiques par exemple, ou bien parcours de reconversion dans les domaines universitaires, associatifs, économiques ou autres (communication et conseil politiques, fondations, justice transitionnelle, etc). Il s'agit aussi, par la méthode de l'entretien approfondi, de restituer la tessiture subjective de la séquence post-révolutionnaire mais aussi, à travers une étude quantitative, de mesurer le poids respectif des différentes trajectoires afin d'alimenter le questionnement sur l'ampleur du renouvellement des élites au cours du processus de changement de régime.

2) Gouverner une/en transition

Un second axe, amorcé en 2011 par plusieurs entretiens réalisés avec d'anciens ministres ou en exercice, consiste en une étude des pratiques gouvernementales dans un contexte de transition. Elle porte sur les équipes des gouvernements Ghannouchi 1, Channouchi 2 et Essebsi. Conduite sans visée normative, consistant par exemple à évaluer la pratique gouvernementale en termes d'*accountability*, cette enquête entend explorer un impensé de la sociologie des changements de régime. Qu'est-ce que « gouverner une/en transition » ? Qui gouverne et avec quel personnel ? Comment les ministres forment-ils leur cabinet et leur entourage ? Comment gouverne-t-on, dans un contexte de forte incertitude et alors que la durée du mandat est limitée dans le temps ? Comment définit-on l'action de son ministère, quels moyens engage-t-on ? Comment assurer la continuité de l'État et de ses engagements (par exemple en matière d'infrastructures) dans un contexte d'effondrement de la légitimité politique et de remise en cause de l'autorité ? Comment les ministres se constituent-ils une légitimité à agir et incarner l'État en dépit des multiples contraintes auxquelles ils doivent faire face ?

* *
*

Le caractère imprévisible et régional des mouvements contestataires qui ont éclaté dans plusieurs pays du « monde arabe » à la fin de l'année 2010 et en 2011, l'entrée de plusieurs d'entre eux (la Tunisie et l'Égypte en particulier), dans un processus de transition démocratique, ont suscité chez nous le projet d'étudier, dans une optique comparée, certains aspects de la « transition tunisienne » à la démocratie. Il s'agit de comparer d'une façon particulière, puisque notre projet est de procéder à l'étude d'un seul cas (la Tunisie) en mobilisant de façon privilégiée le savoir acquis à travers l'étude d'un autre cas, celui de l'Europe centrale et orientale en général, de la Pologne en particulier. D'une certaine façon, notre ambition se fonde sur une des méthodes comparatives telle que définie par Arend Lijphart, qui

consiste à considérer une étude de cas comme « génératrice d'hypothèses » (*hypothesis-generating*) pour analyser une autre étude de cas. La première peut générer des hypothèses, la seconde confirmer la pertinence heuristique de ces dernières.

Il convient ici de préciser qu'en aucun cas l'expérience est-européenne n'est considérée comme un modèle : elle représente bien plus une source originale de savoir et offre un ensemble d'outils conceptuels dont certains sont susceptibles d'être mobilisés pour analyser le cas tunisien. Force est de supposer qu'en retour, l'expérience tunisienne contribuera à discuter la pertinence de certains de ces outils et concepts.

Ce projet de recherche, ici décliné sur le terrain tunisien, donnera lieu à la constitution d'un réseau inter-magrébin et à la mise en place de recherches collectives et comparées.

Si nous avons choisi de commencer cette recherche en nous intéressant à un segment particulier des élites tunisiennes, nous ne souhaitons pas enfermer l'analyse dans une définition par trop restrictive de ce groupe. Nous estimons en effet devoir nous intéresser tant au personnel politico-administratif qu'aux élites sectorielles (universitaires, juristes, chefs d'entreprise...) et aux groupes sociaux dont elles sont issues.

1. Si nous avons choisi de commencer cette recherche en nous intéressant à un segment particulier des élites tunisiennes, nous ne souhaitons pas enfermer l'analyse dans une définition par trop restrictive de ce groupe. Nous estimons en effet devoir nous intéresser tant au personnel politico-administratif qu'aux élites sectorielles (universitaires, juristes, chefs d'entreprise...) et aux groupes sociaux dont elles sont issues.

2. Tilly Charles, 1993, *Les révolutions européennes 1492-1992*, Paris, Seuil, 289.

3. Skocpol Theda, 1985, *États et révolutions sociales. La révolution en France, en Russie et en Chine*, Paris, Fayard.

4. Heurtaux Jérôme, Zalewski Frédéric, 2012, *Introduction à l'Europe postcommuniste*, Bruxelles, De Boeck, « ouvertures politiques ».

5. Lijphart Arend, 1971, « Comparative Politics and the Comparative Method », *American Political Science Review*, n° 65.

6. Sartori Giovanni, 1994, « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1, n° 1.